

## 34.—Effectif des syndicats, selon le genre de syndicat et l'affiliation, janvier 1966

Genre et affiliation	Syndicats	Unités locales	Effectif
<b>Syndicats internationaux</b> .....	<b>111</b>	<b>4,765</b>	<b>1,219,482</b>
<i>AFL-CIO/CTC</i> .....	90	4,303	1,070,008
CTC seulement.....	3	49	14,253
<i>AFL-CIO</i> seulement.....	8	14	16,389
Fraternités de cheminots indépendantes.....	2	113	8,674
Autres syndicats indépendants.....	8	286	110,158
<b>Syndicats nationaux</b> .....	<b>55</b>	<b>2,507</b>	<b>445,163</b>
CTC.....	19	1,393	179,364
CSN.....	14	730	181,624
Syndicats indépendants.....	22	384	84,175
<b>Syndicats locaux à charte directe</b> .....	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>25,191</b>
CTC.....	160	160	18,414
CSN.....	57	57	6,777
<b>Syndicats locaux indépendants</b> .....	<b>137</b>	<b>137</b>	<b>46,064</b>
<b>Total général</b> .....	<b>510</b>	<b>7,616</b>	<b>1,735,840</b>

La liste complète des syndicats internationaux et nationaux, avec mention du nombre de syndicats locaux et de membres au Canada, paraît dans la publication annuelle du ministère du Travail intitulée *Organisations de travailleurs au Canada*, que l'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine (Ottawa) au prix de 50 cents.

## Section 8.—Grèves et lock-out

La Direction de l'économie et des recherches du ministère du Travail réunit la statistique des grèves et lock-out au Canada, à l'aide des rapports du Service national de placement. Le tableau 35 porte sur les grèves et lock-out d'une durée de dix jours-hommes au moins. Les événements qui conduisent à un arrêt de travail sont souvent trop complexes pour permettre de distinguer statistiquement entre les grèves et les lock-out. Cependant, un arrêt de travail qui est nettement un lock-out ne se rencontre pas souvent.

Le nombre de travailleurs touchés comprend tous les travailleurs déclarés en grève ou en lock-out, qu'ils appartiennent ou non aux syndicats directement touchés par le différend qui a conduit à l'arrêt de travail. Les travailleurs indirectement touchés, comme ceux qui sont mis à pied par suite d'un arrêt de travail, ne sont pas comptés. On calcule la durée des grèves et des lock-out en jours-hommes en multipliant le nombre de travailleurs concernés dans le cas de chaque arrêt de travail par le nombre de jours ouvrables qu'a duré l'arrêt. La durée, en journées de travail, de tous les arrêts de travail qui surviennent au cours d'une année est aussi donnée en pourcentage du temps ouvrable estimatif calculé d'après la moyenne annuelle de tous les salariés non agricoles au Canada. Le temps perdu en journées de travail est donné pour faciliter la comparaison des arrêts de travail d'après un dénominateur commun. Il ne s'agit pas de la mesure du temps producteur perdu par l'économie.